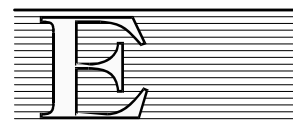




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/ACSD/5/4
23 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième réunion du Comité africain du développement durable
Réunion de mise en œuvre régionale pour la seizième session
de la Commission du développement durable

Addis-Abeba (Éthiopie)
22-25 octobre 2007

**Rapport d'examen africain sur le développement agricole et rural
(Vue d'ensemble)**

Août 2007

Acronymes

ADRAO	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AMCOW	Conseil des ministres africains de l'eau
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum de la recherche agricole en Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IPM	Lutte intégrée contre les ravageurs
NERICA	Nouveau riz pour l'Afrique
PAM	Programme alimentaire mondial
UNEA	UN-Energy/Africa

1. Introduction

1.1. Historique

1. La Commission du développement durable a été créée en décembre 1992 pour assurer le suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil). À la onzième session de la Commission, il a été décidé d'examiner, tous les deux ans, la mise en œuvre d'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan d'application de Johannesburg. Il a été également demandé aux commissions régionales d'organiser des réunions régionales de mise en œuvre pour contribuer au programme de travail de la Commission.

2. La Commission du développement durable pour la période 2008-2009 (seizième et dix-septième sessions) se penchera sur l'agriculture, le développement rural, les ressources foncières, la sécheresse, la désertification en Afrique. La CEA a en conséquence prévu une réunion de mise en œuvre régionale pour 2007 sous les auspices de la cinquième session du Comité africain du développement durable. Cette réunion établira la contribution de la région à la seizième session de la Commission du développement durable en vue de maintenir l'élan créé.

3. Partie intégrante des domaines thématiques ci-dessus, le projet de rapport d'examen africain sur le développement agricole et rural devra être établi conformément aux raisons évoquées plus haut et servira de document d'information pour le mécanisme de mise en œuvre régionale africain, en même temps qu'il apportera une contribution majeure à la seizième session de la Commission du développement durable.

1.2. But, objectifs et engagements sélectifs

4. La réunion de mise en œuvre régionale s'attachera à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. Il s'agira essentiellement de recenser les succès, les contraintes et les défis liés à la poursuite de la mise en œuvre, en ce qui concerne le développement agricole et rural en Afrique. Le rapport examinera les progrès réalisés dans les domaines thématiques plus haut sur la base des principaux engagements, buts et objectifs fixés dans le cadre du NEPAD, en particulier le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), qui présente des liens avec le Plan d'application de Johannesburg, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le plan Action 21, en tenant compte des OMD et des engagements du Sommet mondial de l'alimentation.

5. Le programme CAADP a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement africains et accepté comme une vision à long terme pour restaurer la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique. Un des objectifs particuliers du programme est d'atteindre un taux annuel de croissance de 6% dans l'agriculture. À cet effet, il préconise de fonder les investissements sur quatre «piliers» d'action qui se renforcent mutuellement et consistent à: i) Étendre les zones agricoles soumises aux mesures de gestion durable des terres et aux dispositifs fiables de régularisation des eaux; ii) Améliorer l'infrastructure rurale et les moyens d'accès aux marchés; iii) Augmenter les réserves alimentaires et réduire la faim; iv) Enfin, encourager la recherche agricole et la diffusion technologique.

2. Part et résultats du secteur agricole et rural dans l'économie en Afrique

6. L'agriculture est l'épine dorsale de l'économie africaine. Près de 70% d'Africains et 80% environ des pauvres du continent vivent en zones rurales et tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence de l'agriculture. Le secteur contribue pour près de 20% au PIB de l'Afrique (CEA, 2004), 60% de sa main-d'œuvre et 20% du total des ses exportations de marchandises (programme CAADP, 2003). L'agriculture représente la principale source de revenus pour 90% des populations rurales du continent (CEA, 2005).

7. Près de 70% des personnes vivant avec moins de un dollar par jour sur le continent se trouvent dans les zones rurales (Banque mondiale, 2002), faisant de la pauvreté un phénomène rural dans la région. Cette majorité n'arrive pas en général à satisfaire ses besoins alimentaires fondamentaux et autres, en raison des médiocres résultats du secteur agricole.

8. L'agriculture représente une part importante des échanges commerciaux internationaux de l'Afrique. Soixante pour cent des 20 premiers pays importateurs de produits agricoles et alimentaires en 2004 étaient des pays d'Afrique subsaharienne (ASS). L'Afrique compte par ailleurs 10 des 20 premiers pays du monde dont les produits agricoles représentent la majorité du total des exportations.

3. Engagements sélectifs et suivi des progrès

9. On a assisté ces dernières années à un engagement renouvelé en faveur du développement agricole et rural en Afrique dans le cadre d'initiatives de haut niveau de lutte contre la pauvreté et la faim, mettant un nouvel accent sur l'agriculture et les zones rurales où persistent ces deux fléaux. Ces initiatives mondiales, régionales et sous-régionales se sont traduites par une multitude d'engagements, dont le Programme Action 21, le Plan d'application de Johannesburg, les OMD, le Sommet mondial de l'alimentation et le NEPAD-CAADP.

10. Il apparaît donc nécessaire de passer ces engagements et déclarations au crible, afin de dégager ceux pour lesquels les dirigeants souhaiteraient voir consacrer plus d'efforts et de ressources. Le critère de sélection doit être nécessairement l'importance pour le développement agricole et rural durable et l'efficacité dans son amélioration (NEPAD/Abuja, 2006).

3.1. Gestion durable des terres: progrès concernant le pilier 1 du Programme CAADP

3.1.1. Engagements et progrès

11. Le Programme Action 21 reconnaît que l'utilisation inappropriée et incontrôlée des terres constitue une cause majeure de dégradation et de déperdition des ressources foncières, alors que le premier pilier du Programme CAADP/ NEPAD envisage l'extension des zones agricoles soumises aux mesures de gestion durable des terres et aux dispositifs fiables de régularisation des eaux.

12. Au cours des 30 dernières années, l'irrigation a progressé de 1,2% par an. Cependant, ce taux a commencé à décliner au milieu des années 80 pour se situer aujourd'hui en dessous de 1% par an, tout en variant largement d'un pays à l'autre. Au cours de la période 1990-2003, la superficie des terres irriguées en Afrique n'a augmenté que très faiblement, passant de 11

millions à 13,4 millions d'hectares, près de la moitié du total revenant à l'Afrique du Nord. Le taux annuel de croissance depuis 1995 se situe en moyenne entre 0,5 et 0,7%. Moins de 10% des terres irrigables d'Afrique sont irriguées (contre 26% en Inde et 44% en Chine). Il faudra multiplier par 10 le taux de croissance annuel des terres irriguées pour le porter à environ 7% si l'on veut satisfaire les ambitions du programme CAADP.

13. Le sol africain est le plus pauvre du monde, du fait de plusieurs décennies d'épuisement de ses éléments nutritifs. Pour autant, l'usage d'engrais reste extrêmement faible selon les normes internationales (autour de 8 kg/ha), comparée à la moyenne mondiale de 100 kg/ha. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'il faut tripler la quantité d'engrais pour la porter à 23kg/ha d'ici à 2015, afin d'atteindre l'OMD qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes victimes de malnutritions. Or durant la période 1980-2000, l'utilisation d'engrais en Afrique n'a augmenté que de 14%, en conséquence de la hausse des prix, conjuguée à la faiblesse du revenu disponible des agriculteurs.

3.1.2. Résultats et défis de la gestion durable des sols

14. De nombreuses initiatives concernant la gestion des terres et de l'eau et l'accès aux engrais ont été lancées en Afrique. Dix-huit pays ont déjà entrepris d'importantes réformes foncières où s'activent actuellement dans ce sens. Ces réformes sont indispensables pour accroître la sécurité et la stabilité du régime foncier et, partant, encourager les investissements nécessaires pour moderniser l'agriculture.

15. Dans le même temps, les ressources institutionnelles pour la mise en oeuvre des réformes sont souvent limitées. Maintenir l'élan politique nécessaire pour réaliser les réformes représente un défi considérable. Inscrire les politiques foncières et la performance des institutions foncières dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pourrait être un moyen efficace de raviver cet élan de réforme. Un consortium regroupant l'UA/NEPAD, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) a aussi récemment commencé l'élaboration d'un cadre de politique foncière africaine et de ses directives d'application (le projet a été lancé en 2006 et sera terminé d'ici à septembre 2007, suite à des consultations régionales).

16. Des efforts sont actuellement déployés pour inclure l'irrigation dans le cadre du Consortium africain pour l'infrastructure, du Fonds africain pour l'eau et de l'Initiative pour la distribution d'eau et de l'assainissement en milieu rural. Au moment de mettre au point de nouvelles dispositions, il faudra aussi tenir compte des besoins futurs d'entretien et de financement.

17. L'Initiative Terrafrica a commencé à intégrer des préoccupations environnementales dans le premier pilier du programme CAADP. Terrafrica assure, par l'intermédiaire de son Programme d'investissement stratégique près de 50% de l'appui du Fonds mondial pour l'environnement à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique, en renforçant des programmes de gestion durable des sols. Le Fonds a été créé au sein de la Banque mondiale et a reçu ses premières contributions en fin juin 2006. Les partenaires de Terrafrica travaillent au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana, en Namibie et en Ouganda, où ils appuient l'approche fondée sur les programmes des pays concernant la gestion durable des sols. Parallèlement, le dialogue national sur la gestion durable des sols a été lancé en Érythrée, en Gambie, au Malawi, au Mali, au Nigéria et au Sénégal.

18. Si des progrès sont en train d'être réalisés, il existe encore beaucoup d'occasions pour les partenaires de TerrAfrica travaillant sur le terrain d'aligner et d'harmoniser leurs activités en vue de créer des synergies.

19. Dans le même ordre d'idées, les dirigeants africains se sont engagés au Sommet d'Abuja de 2006 sur les engrais à porter l'utilisation d'engrais à au moins 50 kg/ ha d'ici à 2015 et à créer un Fonds africain pour les engrais destiné à financer les investissements dans ce domaine (le Nigéria s'est engagé à apporter au Fonds 10 millions de dollars É.-U). Cette initiative donne une nouvelle impulsion politique importante, mais devra s'accompagner de la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi. Il faudra également aborder toutes ces questions parallèlement à une réforme plus générale des politiques agricoles.

3.2. Engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté et la faim

20. La cible des OMD consistant à réduire, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue et souffrant de la faim, a été renforcée par les engagements pris au Sommet mondial de l'alimentation de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015. Le chapitre 14 d'Action 21 a confirmé cet engagement, en faisant de l'accroissement de la production alimentaire et du renforcement de la sécurité alimentaire le principal objectif du développement agricole et rural durable.

3.2.1. Progrès accomplis à ce jour

1. Dynamique de la pauvreté en Afrique

21. Durant les années 90, l'extrême pauvreté a reculé dans la plupart des pays d'Asie, régressé lentement en Amérique latine et peu changé en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Elle a resurgi avant de commencer à baisser dans les économies en transition. En Afrique au sud du Sahara (ASS), la situation s'est davantage détériorée et des millions de personnes se sont retrouvées dans la misère, tandis que la proportion de celles vivant avec moins de un dollar par jour est passée de 44,6% en 1990 à 46,4% en 2001 (ONU- OMD, 2005).

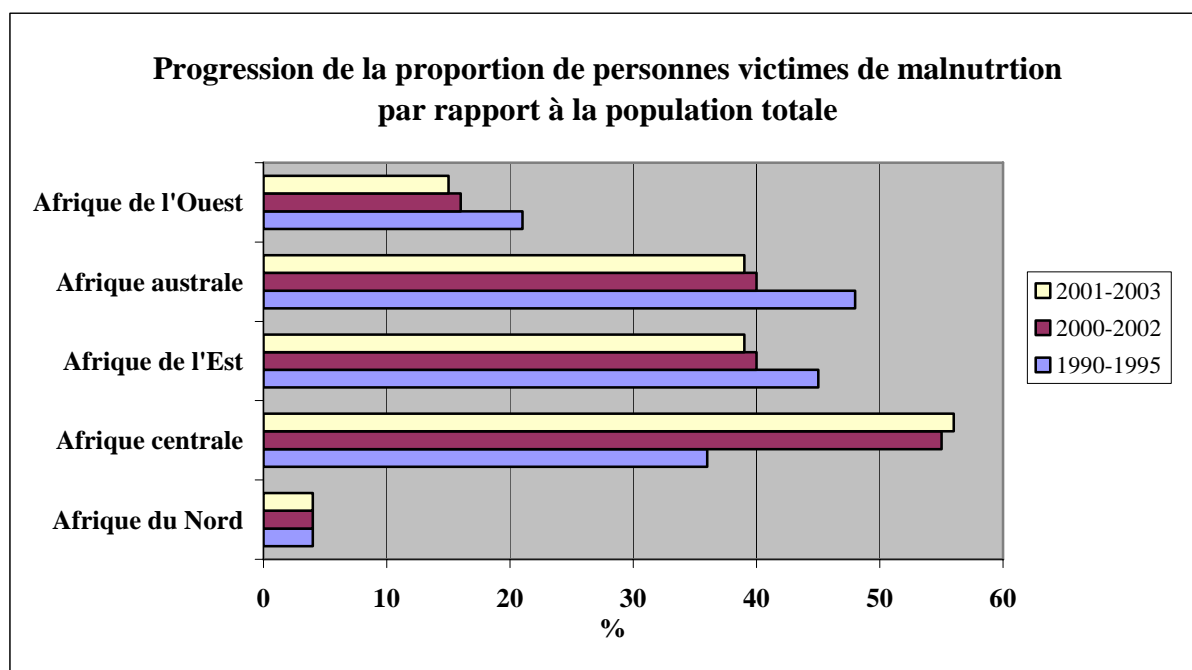
22. Les pauvres deviennent de plus en plus pauvres en Afrique; le revenu moyen des personnes vivant avec moins de un dollar par jour a chuté de 0,62 dollar dans les années 90 à 0,60 dollar en 2001, alors qu'il s'est accru dans tous les autres pays en développement, passant de 0,80 dollar à 0,82 dollar au cours de la même période. La majorité des pauvres de la région - près de 70% -vivent dans les zones rurales. Pour les communautés rurales, l'agriculture demeure la principale source d'emplois et de revenus et représente le moteur de l'économie rurale.

2. Progrès en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la faim

23. Au cours de la période 1992 -2002, on a assisté à une légère baisse du taux global de personnes victimes de malnutrition en Afrique, qui avait chuté de 29% à 27%, masquant une progression en chiffres absolus, de 176 millions à 210 millions, soit une hausse de 19%. Ce résultat s'expliquait en grande partie par les bonnes performances enregistrées dans certaines régions (du Sud, de l'Est et de l'Ouest), le Nord étant déjà à des taux bas, sensiblement contrebalancés par une hausse considérable en Afrique centrale.

24. D'après le Rapport sur la sécurité alimentaire (2005) de la Commission de l'Union africaine, le taux de croissance annuelle de la production alimentaire était de 1,5% inférieur au

taux de croissance démographique (2, 73%) (NEPAD/Abuja, 2006). Entre 1990 et 1992 et entre 2001 et 2003, le nombre de personnes victimes de malnutrition a augmenté, passant de 169 millions à 206 millions. Seuls entre 15 et 39 pays, pour lesquelles on dispose de données, ont réduit le nombre de personnes malnutries (Sommet mondial de l'alimentation, 2006). Le taux de personnes sous-alimentées dans les différentes sous-régions d'Afrique était, en moyenne, de 30,8, 31 et 30,6%, respectivement entre 1990 et 1995, 2000 et 2002 et 2001 et 2003 (FAO, 2004).



Source: Banque de données de la FAO

25. Parmi les pays qui ont réussi à réduire considérablement le nombre de personnes victimes de malnutrition, il y a l'Éthiopie, le Ghana et le Mozambique. En Éthiopie, le nombre de personnes malnutries a baissé de 6 millions (17%) passant de 38 millions à 32 millions entre 1993 et 1995 et entre 2001 et 2003, la prévalence de la sous-alimentation ayant régressé de 61 à 46%, en termes relatifs. Au Ghana, le nombre de personnes malnutries a été réduit de 5,8 à 2,4 millions (59%) et la prévalence de la sous-alimentation de 37 à 12%. Au Mozambique, le nombre de personnes sous-alimentées a été réduit de 900 000 (ou 10%) et la prévalence de la sous-alimentation de 66 à 46%.

3.2.2. Résultats et initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire

26. La Plate-forme mondiale de donateurs pour le développement rural, qui concentre près de 80% du total de l'aide publique au développement (APD) destinée au développement rural, collabore avec le NEPAD pour soutenir le programme CAADP et fournit une aide conjointe pour l'harmonisation des procédures et pratiques des donateurs dans le domaine du développement rural. Elle accompagne les efforts pilotes d'harmonisation et d'alignement des pratiques des donateurs pour le développement rural au Burkina Faso et en Tanzanie.

27. L'Union africaine a publié, en juillet 2005, en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), un rapport sur la situation de la sécurité alimentaire et les perspectives du développement agricole en Afrique,

qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement politique renouvelé en faveur de la sécurité alimentaire.

28. La Commission de l'UA a également achevé le processus de révision de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition (1993 -- 2003), qui intègre de nouvelles préoccupations (comme le VIH/sida, les maladies chroniques liées au régime alimentaire, la résurgence de la tuberculose et du paludisme, etc.) et réaffirme le statut de la nutrition comme contribution fondamentale aux stratégies de lutte contre la pauvreté et à la réalisation des OMD.

29. La FAO appuie les programmes régionaux de sécurité alimentaire et travaille directement avec les organisations économiques régionales (OER) pour promouvoir la promotion des réformes structurelles et l'harmonisation des politiques, à l'appui des efforts déployés aux niveaux nationaux pour la sécurité alimentaire et la gestion de l'eau.

3.2.3. Enseignements tirés et défis

30. Quoique à des degrés variables, le succès des pays étant parvenu à réduire considérablement la pauvreté et la faim en Afrique semble dû à une combinaison de bons résultats en matière de croissance économique, une augmentation sensible de la production agricole et alimentaire par habitant et une répartition équitable des revenus.

31. Il a été démontré que l'accroissement de la productivité alimentaire contribue largement à l'essor de l'économie rurale, lequel se traduit par l'amélioration de l'accès aux denrées et la baisse des prix des produits alimentaires sur les marchés locaux. Parallèlement, l'accroissement des revenus des petits exploitants agricoles, principaux producteurs d'aliments de base, a donné une impulsion aux activités liées à l'économie rurale en créant un surcroît de demande de produits ruraux non agricoles (IFPRI-Welt Hunger Hilfe, 2006).

3.3. Productivité agricole, croissance et performance sectorielle

3.3.1. Engagements et progrès

32. L'un des principaux engagements inscrits dans le programme CAADP est de parvenir à atteindre un taux de croissance agricole de 6% en Afrique. Ceci rejoint l'appel lancé dans Action 21 pour, d'une part, augmenter la production sur les terres déjà exploitées en évitant d'empiéter encore sur des terres qui ne sont que marginalement aptes à la culture et, d'autre part, améliorer durablement la productivité agricole (CNUED, 1992).

33. Les niveaux de productivité agricole en Afrique, qu'il s'agisse de la productivité des sols ou de la main-d'œuvre, restent largement inférieurs à ceux d'autres régions en développement. Le taux de productivité totale des facteurs a augmenté de 1,3% en moyenne au cours des années 90, représentant près de 40% des 3,1% de la croissance annuelle de la production alimentaire. La croissance des produits traditionnels de la terre, du travail et du cheptel a représenté les 60% restant de la croissance de la production agricole.

34. De 1980 à 2000, le rendement des cultures céréalières a enregistré une faible croissance en Afrique subsaharienne: 0,7% en moyenne par an, contre 2,3% pour l'Asie, 1,9% pour l'Amérique latine et le Moyen-Orient et 1,2% pour l'Afrique du Nord (FARA-UA-NEPAD, 2006). La croissance de la production végétale et animale a également reculé, tombant de 3,6% en moyenne par an, entre 1985 et 1994, à 2,4% en moyenne par an, entre 1995 et 2005.

3.3.2. Résultats et enseignements

35. La production de manioc a plus que triplé en Afrique depuis 1961, passant de 33 millions à 101 millions de tonnes métriques par an, plaçant le continent au rang de premier producteur mondial. Cette forte augmentation de la production s'explique, notamment au Ghana ou au Nigéria, par l'adoption de variétés à haut rendement et le renforcement de la lutte contre les ravageurs.

36. En collaboration avec l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), basé à Ibadan (Nigéria), le Fonds international de développement agricole (FIDA) soutient l'Initiative panafricaine sur le manioc, lancée par le NEPAD. Grâce aux initiatives qu'il a prises avec l'appui du FIDA, le Nigéria est le premier producteur mondial de manioc. Le FIDA a accordé des prêts d'un montant supérieur à 100 millions de dollars, destinés à des programmes nationaux au Bénin, au Cameroun, au Ghana et au Nigéria, depuis 1996, qui bénéficient directement à plus d'un million et demi de foyers. Il a lancé l'Initiative de promotion du traitement et de la commercialisation du manioc en Afrique subsaharienne, qui vise à faire le lien entre les projets de culture de racines alimentaires et de tubercules, financés par le FIDA et le marché régional, en créant des filières de produits de base.

37. Le FIDA, le FARA et le NEPAD appuient les efforts que déploie l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) afin d'accroître la production de riz et, en particulier, le projet de nouvelles variétés appelées Nouveau riz pour l'Afrique (NERICA), qui combine le rendement élevé du riz asiatique et la résistance des espèces africaines autochtones. Par ses dons, le FIDA a établi des liens étroits avec l'Initiative africaine sur le riz, lancée en 2002 sous l'égide de l'ADRAO, pour encourager la diffusion de variétés NERICA.

38. Quelque 30 000 agriculteurs - souvent des femmes qui passent de longues heures à planter, à désarter et récolter le riz - de 20 pays d'Afrique subsaharienne cultivent des variétés NERICA. Celles-ci ont des rendements plus élevés, ce qui allège le travail tout en accroissant les revenus, et elles ont également une plus forte teneur en protéines, ce qui a pour effet d'améliorer la nutrition familiale. Le défi consiste aujourd'hui à étendre plus largement la culture de variétés NERICA, spécialement en Afrique orientale et australe. Il faudra pour cela améliorer la production et la distribution de semences.

39. L'Alliance de recherche panafricaine sur le haricot (PABRA), consortium de réseaux régionaux sur le haricot établi en 1996 et rassemblant les groupes nationaux de recherche agricole de 18 pays d'Afrique subsaharienne¹, le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), le Réseau de recherche sur le haricot pour l'Afrique de l'Est et du centre (ECABREN), le Réseau de recherche sur le haricot pour l'Afrique australe (SABRN), ainsi qu'un certain nombre de donateurs ont introduit en 2004 dans ces 18 pays, 245 nouvelles variétés de haricots. Certaines de ces variétés présentent des particularités tout à fait nouvelles, notamment de résistance aux problèmes jusque-là insolubles de l'agriculture africaine (elles résistent aux maladies et poussent sur des sols à faible teneur en phosphates). Rien qu'en 2004, les partenaires de l'Alliance ont produit des semences de plus de 120 variétés améliorées de haricots qui ont été diffusées à 1,25 million de foyers de 10 pays.

¹ L'alliance PABRA est active dans les pays suivants: Afrique du Sud, Angola, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, au Rwanda, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

40. L'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), initiative conjointe de la Fondation Rockefeller et de la Fondation de Bill et Melinda Gates, investit 150 millions de dollars des États-Unis sur une période de cinq ans à compter de 2006, afin d'appuyer le Programme de système de semences de l'Afrique, pour aider à mettre au point des variétés améliorées, à former des scientifiques, à faire en sorte que les semences améliorées soient distribuées aux petits exploitants agricoles et pour établir un réseau de fournisseurs qui facilitent aux petits exploitants l'accès aux intrants agricoles. Grâce à son Programme pour une révolution verte en Afrique (proGRA), 200 nouvelles variétés améliorées de culture devraient être mises au point et commercialisées dans les cinq prochaines années. Son initiative de production de semences pour l'Afrique fournira des crédits à plus de 10 000 intervenants dans la région.

41. En 20 ans d'existence, le Partenariat Sasakawa-Global 2000 a parrainé des projets de transfert de technologie dans 15 pays africains. Il a considérablement influé sur la production de maïs au Ghana et la production de blé au Soudan, en multipliant, dans les exploitations agricoles, des démonstrations de technologies améliorées. Il a démarré ses activités dans les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Guinée, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Tanzanie et Togo, en 1988, 1989 et 1990.

3.3.3. Enseignements et défis: La nécessité d'aller au-delà de la technologie

42. En plus de la technologie, il faudrait promouvoir un accès adéquat à l'infrastructure rurale ainsi qu'à l'économie non agricole et aux villes rurales. Il y a également lieu de supprimer les distorsions de prix pour inciter les agriculteurs à investir et produire. De plus, il faudrait considérablement développer et promouvoir la recherche et la vulgarisation agricoles ainsi que les investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation pour accroître la productivité agricole. Il est crucial d'offrir de meilleures possibilités d'échanges commerciaux aux pays en développement pour renforcer un système de pratiques commerciales équitables fondées sur des règles.

3.4. Investissements publics dans l'agriculture et dépenses de recherche agricole en Afrique

3.4.1. La Déclaration de Maputo: engagement et défis

3.4.1.1. Engagement et suivi des progrès accomplis

43. Reconnaissant qu'il est important d'augmenter les investissements publics dans le domaine de l'agriculture, les dirigeants africains ont adopté en 2003, dans la Déclaration de Maputo, un objectif consistant à allouer au moins 10% des budgets nationaux au développement agricole et rural d'ici à 2008 (NEPAD-PDDAA). Cet objectif, qui permettrait de mobiliser quelque 4,6 milliards de dollars des États-Unis, cadre avec l'appel d'Action 21, pour un appui politique fort et un financement adéquat en faveur de ce secteur.

44. La Commission de l'UA et le NEPAD, en partenariat avec la FAO et la Banque mondiale, ont mis au point le Système de suivi des dépenses agricoles pour voir si les pays ont alloué 10% du budget national au secteur agricole. Les résultats préliminaires de l'enquête (provenant de 19 pays) montrent que 63% des pays lui allouent moins de 5%, que 21% lui allouent 5 à 10% et que 16% lui allouent plus de 10% des ressources (NEPAD/Abuja, 2006). À l'heure actuelle, la part moyenne du secteur agricole dans le budget national des pays africains se situe entre 2 et 5%. Dans les 10 pays ayant fait l'objet d'un examen détaillé, la part de

l'agriculture dans le budget national a baissé, passant de 5% environ en 1990/91 à 3,5% en 2001/02, un pourcentage bien inférieur aux 10% énoncés dans l'engagement.

3.4.1.2. Défis et contraintes

45. Si l'objectif déclaré de la Déclaration de Maputo est souvent cité, on ne sait toujours pas comment seront vérifiés les progrès accomplis ou comment les donateurs pourront s'assurer que l'aide accrue accordée à l'Afrique servira aux fins prévues, fondées sur les OMD. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine établi dans le cadre du NEPAD pourrait sans doute jouer un rôle sur ce plan. Il est indispensable de renforcer les capacités et nationales et régionales de contrôle des dépenses et d'élaborer et mettre en œuvre un système spécial de saisie des données électroniques (NEPAD Abuja, 2006).

46. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme complet de suivi des progrès accomplis pour atteindre cet objectif. Un système de suivi a été expérimenté dans 19 pays africains, mais la collecte de données auprès d'autres pays demeure un grand défi (Forum du partenariat pour l'Afrique, 2006).

47. Les ateliers consultatifs des experts de l'UA/NEPAD sur le système de contrôle des dépenses agricoles et la décision de la Conférence de l'UA soulignent qu'il est nécessaire de définir des domaines clefs pour l'allocation des 10% du budget, en utilisant un système reconnu sur le plan international permettant de procéder à des comparaisons entre pays. La nomenclature de la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) a été préconisée. Elle a permis de déterminer les domaines clefs de l'allocation des 10% du budget: cultures, bétail, pêcheries et forêts (y compris la recherche-développement dans ces secteurs). La présentation à la Commission de l'UA, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'un questionnaire dûment rempli sur le suivi des dépenses agricoles par chaque pays a été retenue comme moyen de suivi des progrès accomplis. Le suivi d'autres sources de financement agricole (secteur privé, APD, donateurs, etc.) permettrait de se doter d'un système complet de suivi des dépenses consacrées à la recherche agricole pour établir la situation générale du phénomène.

3.4.2. Dépenses consacrées à la recherche agricole: engagements, progrès et défis

3.4.2.1. Ciblés et progrès

48. En préconisant l'élaboration et le transfert de techniques agricoles appropriées et l'amélioration de la productivité agricole de manière soutenable (CNUCED, 1992), l'Action 21 fait prévaloir le rôle de la recherche agricole dans le développement agricole et rural durable. Cet engagement cadre avec celui qui a été pris dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), de doubler d'ici 10 ans les dépenses annuelles consacrées actuellement à la recherche agricole en Afrique (CAADP, 2003).

49. Le taux de croissance annuelle des dépenses publiques consacrées à la recherche agricole en Afrique est passé de 2% dans les années 70 à 1,3% dans les années 80 et à seulement 0,8% dans les années 90. Si l'on exclut le Nigéria et l'Afrique du Sud, les dépenses publiques totales consacrées à la recherche-développement agricole en Afrique ont en fait baissé de 0,3% par an dans les années 90. En 2000, l'Afrique a investi dans la recherche 0,70 dollar des États-Unis pour 100 dollars de production agricole, une somme inférieure à celle de 0,84 dollar investie en 1981. Les ratios nationaux vont de 0,20% ou moins en Gambie, au Niger

et au Soudan à plus de 3% au Botswana, à Maurice et en Afrique du Sud (IAC, 2004, Pardey et al, 1997). Dans le même temps, le financement que la Banque mondiale accorde à la recherche agricole africaine est passée d'un niveau sans précédent de 120 millions de dollars en 1991 à 8 millions en 2002 (en dollars de 1993). Le financement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a aussi baissé, passant de 80 millions de dollars en 1982 à 4 millions de dollars en 1999. D'autres priorités sectorielles comme la santé et l'éducation entrent en concurrence avec la recherche agricole pour le financement.

3.4.2.2. Initiatives et résultats

50. Pour atteindre les objectifs du NEPAD, le Forum de la recherche agricole en Afrique (FARA) a mis au point le Cadre pour la productivité agricole en Afrique (FAAP), qui vise à établir des systèmes de connaissances agricoles approfondies qui mettent en œuvre des technologies profitables et durables largement adoptées par les agriculteurs. Au Sommet de Banjul, tenu en juin 2006, les dirigeants africains ont adopté le FAAP, dont le financement initial de 13 millions de dollars a été mobilisé, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 50 millions de dollars d'ici à 2010.

51. Le FARA a lancé un Programme multinational de productivité agricole pour l'Afrique (MAPP) qui vise à identifier, orienter et fournir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du quatrième pilier du CAADP. Le MAPP est actif dans les pays pilotes du COMESA et de l'ASARECA (Djibouti, Éthiopie, Kenya et Ouganda), dans les pays membres de la CEDEAO et de la CORAF/WESCARD (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Nigéria et Sénégal) et dans les pays membres de la SADC (Afrique du Sud, Botswana, Mozambique et Zambie).

52. Dans certains pays africains (Kenya, Mali, Sénégal et Tanzanie dans le cadre de projets élargis financés par la Banque mondiale), une part de plus en plus importante de la recherche est financée par des fonds concurrentiels visant à optimiser les résultats de la recherche agricole grâce à une collaboration accrue entre les divers acteurs concernés (Beintema et Stads, 2004). Les éléments clés de la réforme des services agricoles en Afrique de l'Ouest au cours de ces dernières années ont été notamment: i) la participation des producteurs au financement des services agricoles; ii) la promotion de la recherche et de la vulgarisation déterminées par la demande; iii) la participation du secteur privé à la prestation des services agricoles.

3.4.2.3. Contraintes de la recherche agricole

53. Actuellement, les besoins des agriculteurs et du secteur agro-industriel ne déterminent pas suffisamment la direction à imprimer à la recherche et aux services de vulgarisation agricoles, qui de ce fait manquent de pertinence et d'impact. Même lorsqu'ils sont pertinents, le savoir-faire et les technologies ne sont pas toujours adoptés par les agriculteurs, ce qui tend à indiquer le manque d'efficacité du transfert de technologies. En dépit de son impact socioéconomique, la recherche agricole ne figure pas en bonne place sur la liste des priorités des stratégies nationales de réduction de la pauvreté (FAAP, 2006). La réforme des services de vulgarisation a créé un «vide institutionnel» qui pourrait empêcher l'accès à l'innovation agricole. Les organisations de producteurs et les acteurs du secteur privé n'ont pas encore de capacités humaines et financières suffisantes pour prendre le relais. Tous ces éléments empêchent les groupes nationaux de recherche agricole d'avoir un plus grand accès à des fonds concurrentiels.

3.5. Gestion intégrée des ressources en eau

3.5.1. Principal engagement concernant la gestion de l'eau

54. L'Afrique doit relever des défis importants pour satisfaire des besoins fondamentaux en eau et en assainissement, pour assurer l'approvisionnement alimentaire et énergétique, appliquer les principes et pratiques de la gestion intégrée des ressources en eau, pour gérer les risques et pour assurer la transformation de savoir. Beaucoup d'efforts ont été faits pour atteindre ces objectifs concernant l'eau, mais les résultats sont loin de répondre aux attentes.

3.5.2. Progrès et résultats de la gestion de l'eau dans la région

55. La Banque africaine de développement parraine, en collaboration avec le NEPAD, la FAO, le FIDA, l'IMWI et la Banque mondiale, une étude sur le financement de la gestion des ressources en eau dans l'agriculture en Afrique subsaharienne, pour examiner les possibilités de participation du secteur privé à la mise en valeur de ces ressources. Ces 30 dernières années, les engagements de la BAD dans ce secteur ont été supérieurs à 5 milliards de dollars des États-Unis dont plus de 60% consacrés à des projets relatifs à l'eau et à l'assainissement. En septembre 2001, la BAD a créé le Groupe de travail africain sur l'eau, qui a lancé, en avril 2002, la Facilité africaine de l'eau (FAE). La Facilité se concentre sur la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et la réforme politique, juridique et institutionnel du secteur.

56. En avril 2002 à Abuja, les ministres responsables de l'eau de 41 pays africains ont décidé de former le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) pour promouvoir la coopération, la sécurité, le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté par la gestion des ressources en eau et la fourniture de services d'approvisionnement en eau.

57. Le Réseau africain des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux a été créé en 2002 pour faciliter la mobilisation en faveur d'une mise en œuvre effective de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins fluviaux et lacustres et des aquifères. Le Réseau appuie le système d'information africain relatif à l'eau et l'élaboration d'indicateurs de performance pour la gestion des projets relatifs aux bassins.

58. Le Programme du NEPAD en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement appuie une stratégie englobant un Cadre stratégique de moyen à long terme (CSMLT) et un Plan d'action à court terme (PACT). La mise en œuvre de ce plan d'action a été axée sur l'intervention du NEPAD dans sept bassins fluviaux et lacustres: le Niger et le Sénégal en Afrique de l'Ouest; le Congo et le lac Tchad en Afrique centrale; le Nil en Afrique de l'Est; le Zambèze et l'Okavango en Afrique australe. Le Cadre stratégique de moyen à long terme est axé sur trois thèmes: i) gestion et mise en valeur des ressources en eau pour assurer la sécurité l'approvisionnement en eau et renforcer la capacité de gestion des ressources transfrontières en eau; ii) développement et amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement; iii) renforcement du financement de la mise en valeur des ressources.

59. La BAD, en collaboration avec l'AMCOW, a mis au point en 2004 l'Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales. L'objectif global de cette initiative est la réduction de la pauvreté par la fourniture d'eau potable et de services d'assainissement de base à 80% de population rurale en Afrique d'ici à 2015, cette couverture pouvant éventuellement atteindre 100% en 2025. Le total

des investissements nécessaires pour parvenir à une couverture de 80% d'ici 2015 est estimé environ 14,2 milliards de dollars É.-U. La BAD a créé un Fonds d'affectation spécial pour cette initiative en janvier 2006 et accueilli en janvier 2007 la première réunion du Comité directeur du Fonds d'affectation spécial multidonateurs du première Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales (Fonds d'affectation spécial RWSSI) pour examiner et valider le budget et la stratégie indicatifs dans certains pays d'Afrique pour l'année 2000. L'Initiative dessert déjà 13 pays et devrait très bientôt étendre ses services à 19 autres puis à tous les pays africains dotés d'une stratégie nationale sur l'eau.

3.5.3. Problèmes de la gestion de l'eau en Afrique

60. La pauvreté est le facteur qui influence le plus l'offre durable de services de base en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que la sécurité alimentaire et énergétique alors que la variabilité temporelle et spatiale ajoutée à l'imprévisibilité et aux changements climatiques est au cœur de l'insécurité en matière de ressources. L'un des principaux facteurs qui entrave la planification et le contrôle des activités de développement aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique est le peu de données dont on dispose sur les ressources en eau.

61. Les ressources en eau en Afrique sont actuellement épuisées par l'action de l'homme qui en réduit à la fois la qualité et la quantité. Le faible niveau de développement et d'exploitation des ressources en eau rend impossible de satisfaire la demande croissante de cette ressource compte tenu de la croissance démographique et du développement économique. La multiplicité des bassins hydrographiques dans un contexte de législation peu contraignante dans ce domaine et d'absence de coopération régionale sont à l'origine de l'instabilité politique et des conflits à l'intérieur des pays et entre les pays.

3.6. Politiques en matière d'agriculture et de développement rural durables (ARD), élaboration et intégration de cadres juridiques

3.6.1. Engagement, progrès et initiatives

62. Le Programme d'Action 21 demande aux pays d'élaborer des plans et des programmes multisectoriels opérationnels ainsi que des politiques, notamment des programmes et des politiques visant un accroissement soutenu de la production alimentaire et l'amélioration de la sécurité alimentaire, au plus tard en 1998 (CNUCED 1992).

63. L'Initiative CAADP est une preuve de l'engagement des gouvernements africains de traiter les questions de la croissance du secteur agricole, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Perçu par toute les parties prenantes comme un processus conçu, dirigé par les Africains et leur appartenant, le programme offre un cadre intégré pour les priorités de développement agricole et rural qui s'appuie quatre piliers: i) expansion des superficies dans le cadre d'une gestion des terres durables et systèmes fiables de contrôle de l'eau; ii) amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités en rapport avec le commerce aux fins d'un accès plus facile au marché; iii) amélioration de l'offre de produits alimentaires et réduction de la faim, l'accent étant mis sur les situations d'urgences et les catastrophes qui exigent des mesures en matière d'alimentation d'agriculture; et iv) mise au point de techniques de recherches agricoles, diffusion et adoption en vue d'une croissance de la productivité à long terme.

3.6.2. Processus d'approbation du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)

64. L'approbation du processus relatif à ce programme s'est faite en plusieurs étapes consécutives: processus de conceptualisation avec les principales parties prenantes en mai 2002, reconnaissance par les ministres africains de l'agriculture à Rome en juin 2002, responsables du réexamen des organisations économiques régionales et premier plan d'action en décembre 2002 entre autres.

65. En juillet 2003, le Sommet de l'Union africaine a approuvé le CAADP et entériné la déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le sommet extraordinaire de l'Union africaine de février 2004 a réaffirmé son engagement vis-à-vis du secteur et adopté une déclaration sur l'eau et l'agriculture tandis que le Forum pour le partenariat avec l'Afrique a approuvé la feuille de route du Programme en octobre 2004.

66. L'approbation du CAADP par les partenaires s'est faite grâce aux engagements pris lors du Sommet de Sea Island en juillet 2004 de soutenir l'agriculture et à la suite de l'approbation de la feuille de route par le G-8-NEPAD-ADF en octobre de la même année. Le séminaire NEPAD-CAADP à l'intention des commissions économiques régionales et des partenaires du développement a eu lieu en octobre 2005. La SADC a déjà commencé à mettre en œuvre certaines activités prioritaires du Programme, telles que le projet d'irrigation SADC – BAD (150 millions de dollars É.-U.) et le projet SADC – FARA (Forum de la recherche agricole en Afrique) -Banque mondiale (60 millions de dollars É.-U.) sous les auspices du FAAP (Cadre pour la productivité agricole en Afrique).

67. Bien que certains pays aient défini des stratégies de développement rationnelles pour leur secteur agricole, s'alignant sur les principes du CAADP et en rapport direct avec les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté, nombreux sont ceux qui n'ont pas progressé à ce jour. Parfois, cela donne lieu à un méli-mélo de programmes et d'initiatives qui sont largement tributaires des ressources et des politiques des donateurs. Au niveau des pays, la mise en œuvre du CAADP s'est avéré difficile et bien que les gouvernements africains aient décidé de tenir 18 tables rondes dans les pays d'ici à 2006, là aussi le démarrage a été lent.

68. Dans le cadre de sa politique sur le développement agricole et rural, la BAD aide les pays africains à élaborer des plans globaux ADRD (agriculture et développement rural durables) au niveau de la région et des pays. Au cours des deux dernières années, la BAD a approuvé des prêts et des subventions pour 26 projets dans le secteur du développement agricole et rural dans des pays membres de la région pour un montant de 274,5 millions d'unités de compte (le taux de change moyen en 2004 était de 1 unité de compte = 1,48 dollar É.-U.), soit 15,5% du total des prêts du groupe bancaire pour l'année.

3.6.3. Problèmes que pose la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique

69. Un certain nombre d'institutions multilatérales et bilatérales œuvrent actuellement pour adopter les principes du CAADP, dans le sens des engagements plus fermes pris par les partenaires de développement dans la Déclaration de Paris de 2005, afin d'harmoniser et d'aligner l'aide publique au développement (APD). Toutefois, certains partenaires de développement créent des processus parallèles ou prennent de nouveaux arrangements, ce qui entrave le rythme de progression (APF, 2006). Il est nécessaire d'éviter de créer de nouveaux

processus et faire fonds sur les efforts déjà déployés au niveau national, en harmonisant ces efforts avec le CAADP (réunion de la Plate-forme de partenariat UA/NEPAD, 28 et 29 septembre 2006). Les gouvernements africains ont besoin de se concentrer sur la façon de générer les ressources nécessaires à partir des recettes internes (UA, 2006) et de créer un environnement favorable à la participation du secteur privé.

3.7. Participation rurale, décentralisation et renforcement des capacités

3.7.1. Engagement et progrès

70. Le Programme Action 21 et sa concrétisation grâce au Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg préconise la participation des populations et un contrôle plus stricte de la communauté sur les ressources dont elle dépend ainsi qu'une prise de conscience des politiques de décentralisation et un renforcement des organisations rurales aux fins d'une agriculture et d'un développement rural durables (CNUCED, 1992).

71. Les pays africains (y compris l'Érythrée, Madagascar, la Zambie et le Zimbabwe entre autres) sont de plus en plus favorables à l'intégration des collectivités locales dans les systèmes de dépenses publiques et à une participation significative de l'administration locale. Le succès ne se fait pas attendre lorsqu'il y a un transfert direct de ressources aux communautés et aux collectivités locales (de Regt, 2003).

72. De nombreux pays sont prêts pour la pleine intégration d'un développement appuyé par la dynamique communautaire tandis que d'autres progressent sur cette voie. La plupart des pays (notamment le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Malawi, le Mali et l'Ouganda) ont lancé des initiatives de décentralisation allant dans le sens de la tendance actuelle à une démocratisation élargie appuyée par l'action des donateurs. De nombreux projets de renforcement des capacités, des programmes régionaux de partenariat et d'éducation sont exécutés au niveau communautaire mais il est évident qu'une coordination est nécessaire entre tous les acteurs concernés.

3.7.2. Participation rurale, décentralisation et émancipation: résultats

73. En juin 2004, le FIDA et le NEPAD ont signé un mémorandum d'accord exposant les méthodes de collaboration permettant de renforcer les groupes ruraux de la société civile, de promouvoir des consultations participatives et de tenir compte des points de vue de la population rurale dans la stratégie agricole du NEPAD. Une étroite collaboration a été entretenue pendant plusieurs années avec le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest, pour créer des possibilités de faire entendre la voix des pauvres ruraux et de parvenir à un consensus entre groupes d'agriculteurs dans toute l'Afrique, pour donner suite au CAADP. Le FIDA a également pris part aux séminaires sur le CAADP qui s'est tenu en Afrique du Sud en octobre 2005 afin de resserrer la participation dans le cadre du Programme.

74. De nombreux pays africains ont réagi aux défis que posent la décentralisation et l'autonomisation au plan local et adopté une approche en matière de développement rural, qui associe les agriculteurs au processus de décisions, dans le sens d'une plus grande démocratisation et compte tenu des capacités de plus en plus faibles des gouvernements africains de gérer et de financer le développement rural. Le projet de décentralisation et de développement communautaire au Rwanda (DCDP), le Fonds d'action sociale du Nord de l'Ouganda (NUSAF), le projet de Fonds soudanais de développement communautaire, la

planification de district participative au Mozambique, la révision de la législation sur la coopération en Ouganda, la promotion de nouvelles coopératives et de groupements d'agriculteurs en Namibie, l'appui apporté aux associations d'agriculteurs au Cameroun et la privatisation des coopératives agricoles au Burundi (1993) sont des initiatives concrètes de réformes allant dans ce sens.

75. Pour appuyer ces efforts, le FIDA a lancé la mise au point d'une approche plus systématique face au développement appuyé sur la dynamique communautaire en tant que moyen efficace de réduire la pauvreté rurale par l'autonomisation, l'accès aux services et de meilleurs revenus pour les pauvres ruraux en Afrique.

3.8. Lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) : Engagement, progrès et défis

76. Le programme Action 21 préconise dans son chapitre 14 d'améliorer et de mettre en œuvre, au plus tard en 2000, des services de protection des plantes et de la santé animale, y compris des mécanismes pour contrôler la distribution et l'utilisation de pesticides et de mettre les méthodes IPM à la disposition des agriculteurs, grâce à des réseaux d'agriculteurs, à des services de vulgarisation et à des institutions de recherche.

3.8.1. Progrès

77. En Afrique, la lutte intégrée contre les ravageurs a eu un impact limité sur l'augmentation de la productivité agricole dans la plupart des secteurs. Un accès à l'information sur ces techniques ainsi qu'une interaction insuffisants ont été les principaux obstacles au développement et à la mise en œuvre efficace de la lutte intégrée contre les ravageurs. Bien qu'un certain nombre d'options prometteuses se font jour, l'adoption de la PIM au niveau des exploitations est désespérément lente.

78. Le total des stocks qui existerait en Afrique, notamment des sols fortement contaminés et des conteneurs à pesticides vides et contaminés atteint près de 50 000 tonnes et pourrait encore augmenter.

79. La diminution du nombre de commerçants de déchets visant l'Afrique est évidente grâce à l'adoption d'une politique africaine commune solide et bien définie sur cette question, laquelle condamne toute importation de ce type en Afrique pour quelques motifs que ce soit. En particulier, les résolutions de l'OUA, la Convention de Lomé IV et la Convention de Bamako ont tout été adoptées entre 1998 et 1991.

3.8.2. Réalisation dans le domaine des polluants organiques persistants et de l'IPM

80. La FAO a établi un inventaire des stocks obsolètes pour 45 pays d'Afrique et du Proche-Orient et pour un petit nombre de pays d'Extrême-Orient, d'Amérique latine et centrale et des Caraïbes. Dans la plupart des cas, l'inventaire concerne les producteurs, les fournisseurs et les organisations donatrices responsables.

81. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le comité des ONG et l'Institut international d'agriculture tropicale (IIAT) ont recensé les problèmes et les opportunités concernant l'IPM en Afrique et élaboré un plan d'action spécial. Les principales questions pouvant constituer un obstacle dans le domaine de la lutte intégrée sont: a) une planification et des approches participatives inadéquates en matière d'IPM et des recherches

peu fructueuses dans ce domaine; b) la persistance de goulots d'étranglement; c) une formation et des communications insuffisantes; d) des politiques et une mise en œuvre de ces politiques inadéquates pour protéger l'IPM; et e) un financement trop peu important (GCRAI/ONG-IPM network-Africa, 1999).

82. Le GIPMF, un réseau intégré de production et de gestion de ravageurs a été créé en 1977 pour aider les gouvernements, les communautés et les donateurs à accélérer la mise en œuvre de l'IPM en facilitant les contacts entre ceux qui sont chargés de l'IPM et les spécialistes nécessaires en matière de techniques de politiques et de formation. En coopération avec plusieurs pays d'Afrique du Sud, ce réseau a mis au point un projet destiné au Programme international sur les eaux, axé essentiellement sur la façon d'empêcher la constitution de substances toxiques persistantes et l'exposition à de telles substance. Le projet se concentrera dans un premier temps sur la vallée du Fleuve Sénégal au Sénégal. Dans le cadre de la deuxième phrase, un projet de grande ampleur associant le Bénin, la Guinée, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Sénégal sera élaboré. Le réseau a permis de former des agriculteurs à l'enseignement scolaire sur le terrain, d'élaborer des politiques IPM nationales et de projet IPM subventionnés dans les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Égypte, Ghana, Kenya, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

83. Les offices des forêts d'Afrique centrale de l'Est, centrale et australe ont concerté leurs efforts au milieu des années 90 et établi un réseau régional de lutte contre les nuisibles des arbres (1997). En 1996, le Partenariat pour l'information sur l'IPM a été créé entre le CICP, le Forum IPM, IPM Europe et le programme à l'échelle du système CGIAR pour l'IPM afin d'améliorer l'accès à l'information sur l'IPM à l'aide des technologies de communication de l'information (TIC).

84. La FAO, en coopération avec UNEP Chemicals, le secrétariat de la Convention de Bâle, l'ONUDI, la CEA, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Banque mondiale, la BAD, le Fonds mondial pour la nature (WWF), Pesticide Action Network (PAN) et Crop Life International ont établi le Programme africain relatif aux stocks de pesticides(PASP). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé le PASP à hauteur de 25 millions de dollars É.-U, en plus du cofinancement des gouvernements donateurs. Plus de 50 millions de dollars É.-U ont été rassemblés pour la première phase des activités dans 15 pays. Vingt autres millions environ sont toutefois nécessaires pour les activités de la phase 1 et la planification de la phase 2.

85. Les pays participant à la première phase des activités de nettoyage et de prévention sont: l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Mali, le Maroc, la Tanzanie et la Tunisie. Les estimations de l'inventaire montrent qu'il y a environ 10 000 tonnes de pesticides obsolètes se trouvant dans plus de 1400 sites dans ces pays (Curtis et Olsen, 2004).

3.8.3. Problèmes que pose la gestion des polluants organiques persistants (POP)

86. Les polluants organiques persistants sont des produits chimiques qui survivent pendant plusieurs années dans l'environnement et constituent par conséquent un risque grave de dommages à long terme pour la santé humaine et l'environnement.

87. Pour faciliter la destruction en toute sécurité, le nouveau traité sur les POP prévoit des dispositions spécifiques pour l'élimination sans risque des stocks obsolètes de POP en ayant recours à des techniques de destruction autres que l'incinération. Seul un petit nombre de pays africains ont bénéficié d'une aide au développement pour faciliter la destruction sans risque des

POP (Niger 1991), Ouganda (1993), Madagascar (1993), Mozambique (1994), Tanzanie (1995/96), Zambie (1997), Seychelles (1997), Mauritanie (1997), Gambie (2000) et Éthiopie (2001)).

88. C'est pourquoi la FAO affirme que, depuis 1999, seuls 5% de tous les pesticides obsolètes identifiés jusqu'à présent ont été éliminés en Afrique. Si la tendance actuelle se poursuit, l'ensemble du processus d'élimination des pesticides obsolètes d'Afrique prendrait 50 ans. Une action internationale concertée est de toute évidence nécessaire pour résoudre le problème plus rapidement.

3.9. Énergie rurale en Afrique: Engagement et problèmes

3.9.1. Engagement et progrès

89. Le Programme d'Action 21 préconise de déployer des efforts spécifiques dans le domaine de l'énergie pour améliorer la productivité et promouvoir la durabilité en même temps qu'un meilleur environnement. Bien qu'il soit également généralement reconnu que l'énergie est au cœur des OMD, de nombreux pays africains sont encore parmi les plus faibles consommateurs d'énergie par habitant au monde (FAO, 1995). Plus de 500 millions de personnes en République subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité et le taux de connexion atteint à peine 5% dans les zones rurales. L'utilisation traditionnelle de la biomasse est très répandue. Quatre-vingt pour cent des pays d'Afrique subsaharienne dépendent du bois de chauffe et du charbon de bois pour cuire leurs aliments et avoir de l'eau chaude. Plus de 95% des ménages dans les pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne cuisinent avec de la biomasse sur des feux en plein air ou sur des fourneaux traditionnels.

3.9.2. Réalisations et initiatives

90. En 2004, cinq organismes des Nations Unies (CEA, ONUDI, PNUE, PNUD, UN-Habitat) ont créé UN-Energy/Africa (UNEA) en tant que filiale de UN-Energy pour faire en sorte qu'il y ait un lien entre les questions d'énergies mondiales et régionales, et en tant que sous-groupe thématique des organismes des Nations Unies sur l'énergie à l'appui du NEPAD.

91. L'UNEA a pour le moment mis au point le site Web UN-Energy/Africa ainsi qu'un forum électronique et réussi à promouvoir un mini/micro projet d'investissement et de renforcement des capacités en matière d'énergie hydroélectrique afin d'augmenter l'accès à l'électricité des populations rurales d'Afrique subsaharienne. Ce projet, estimé à 47 millions de dollars É.-U (dont 18,5 millions approuvés par le FEM) concerne dans sa première phase 11 pays africains. Les participants à UN-Energy/Africa sont le PNUD/FEM, la CEA, l'ONUDI, l'UNEP et la BAD.

92. Entre 1996 et 2005, le PNUD a apporté un soutien à plus de 545 projets ayant trait à l'énergie, pour un financement total dépassant les 2,5 milliards de dollars. Le programme a été utile en ce sens où il a facilité les consultations nationales pour identifier des projets sur l'accès au gaz de pétrole liquéfié et examiner les aspects de distribution et de sûreté, en Afrique du Sud, au Ghana et au Maroc.

93. «*Initiative on Rural Energy for Productive Use*» de l'ONUDI cherche à promouvoir une approche efficace pour réduire et/ou éliminer les obstacles qui entravent l'accès à une énergie bon marché et durable en Afrique. Les projets en cours de l'ONUDI sont notamment de petits projets hydrauliques dans le centre de développement communautaire du district de

Bundibugyo (250 kW) et de Bwindi (12 kW) en Ouganda, dans la région de Rukwa (75kW) en Tanzanie, à Enugu au Nigéria (30 kW), dans la région de Tsatsadu Falls en Haute Volta (2x34kW) et dans des zones éloignées au Mozambique. D'autres microprojets hydroélectriques (SHP) en attente à l'ONUDI seront mis en œuvre au Cameroun, au Kenya, au Mali, au Lesotho, au Malawi, au Soudan et en Zambie. Le Centre régional africain pour les microprojets hydroélectriques de l'ONUDI a été officiellement inauguré au premier trimestre de 2006 à Abuja (Nigéria).

94. Le Programme PNUE-Afrique sur la promotion des entreprises énergétiques en milieu rural (AREED) met sur pied des entreprises utilisant des énergies durables et des techniques propres, efficaces et renouvelables. Depuis 2000, le projet AREED a été actif au Ghana, au Mali, au Sénégal, en Tanzanie et en Zambie. Plus de 224 000 personnes appartenant à 44 000 foyers ont eu accès à des formes d'énergie plus propre. Plus de 500 entrepreneurs ont reçu une formation en matière de création d'entreprise et près de 2 millions de dollars É.-U ont été investis dans 31 entreprises qui fournissent des services énergétiques bien nécessaires au pompage de l'eau, au réchauffement de l'eau et à la cuisson des aliments.

95. De nombreux instruments de solidarité africaine, comme le Fonds africain pour le pétrole, créé par l'Union africaine en juin 2006, pour contribuer à atténuer les effets de la hausse du pétrole, les centres d'excellence pour l'énergie durable (CECE) ou les systèmes d'information panafricains, comme le système d'information sur l'énergie en Afrique d'AFREC, ou encore l'Agence régionale pour l'accès à l'énergie envisagée dans le livre blanc de la CEDEAO sont autant d'initiatives pro-actives qui pourront faire avancer le programme énergétique de l'Afrique.

3.9.3. Obstacles et problèmes dans le domaine énergétique

96. Malgré les possibilités offertes par les technologies en matière d'énergie renouvelable, un certain nombre d'obstacles (politiques, institutionnels, organisationnels et financiers) empêchent l'utilisation massive de ces énergies dans la région (ENDA, 2007). Un environnement inadéquat au niveau du gouvernement central, des stratégies d'accès à l'énergie faisant défaut dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), un financement du gouvernement central limité pour ce secteur et des cadres réglementaires et de politiques mal définis, sont autant de facteurs qui entravent le développement énergétique dans la région. Des capacités de gestion limitées au niveau opérationnel, l'impossibilité pour les consommateurs de payer et un coût unitaire élevé pour la construction des réseaux et le carburant empêche le développement énergétique en Afrique.

97. Remplir les engagements en matière d'énergie en Afrique exigera l'adoption d'approches harmonisées, l'octroi de conditionnalités souples, la fourniture, par les partenaires de développement, d'une aide dans le cadre des stratégies des pays, au lieu de fournir une aide projet par projet. Les études de nouvelles possibilités de financement comme la vente d'URE (ou celles offertes par le mécanisme pour un développement propre) doivent se multiplier.

98. Dans le but d'éviter les conflits sur l'utilisation des terres pour la nourriture, le carburant et les pâtures, les biocarburants peuvent, s'il sont correctement exploités, contribuer directement à l'offre d'énergie dans les zones rurales, permettant ainsi de lutter contre la pauvreté rurale dans la région (Kojima et Johnson, 2005).

4. Principaux obstacles qui entravent le développement agricole et rural durable en Afrique

99. Bien qu'on ait vu ces dernières années un nombre remarquable d'initiatives de haut niveau pour lutter contre la pauvreté et la faim, en mettant l'accent sur l'agriculture et les zones rurales où cette dernière sévit particulièrement, il reste encore de nombreuses difficultés pour remplir l'engagement de développement agricole et rural durable en Afrique.

4.1. Difficultés du développement agricole et rural durable en Afrique

- L'augmentation de la population est le principal motif des pénuries alimentaires dans la région. Entre 1993 et 2003, le taux de croissance de la production alimentaire (1,5%) a été inférieur à la croissance démographique (2,73%), ce qui a conduit à une baisse de la production par habitant;
- Les efforts visant à améliorer le développement agricole et rural durable dans la région ont été entravés par l'ampleur des catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, tremblements de terre, etc.) survenues dans le contexte des changements climatiques mondiaux;
- La propagation du VIH/sida est une contrainte majeure pour le développement agricole et rural durable en Afrique. La FAO estime que, dans les 25 pays africains les plus touchés, le sida a tué 7 millions d'ouvriers agricoles depuis 1985 et pourrait en tuer 16 millions de plus dans les 20 prochaines années. Plus de personnes séropositives habitent dans des zones rurales;
- L'instabilité politique et les catastrophes causées par l'homme, notamment les conflits à l'intérieur de nombreux pays et entre pays, constituent de graves menaces pour la réduction de la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et le développement rural durable dans la région;
- Les progrès dans la réduction de la pauvreté en Afrique sont encore compliqués par la répartition très inégale des revenus dans la région, ce qui entrave la croissance économique et peut aussi neutraliser, voire annuler, tout impact positif que la croissance pourrait avoir sur la pauvreté (Besley et Cord, 2007);
- L'insuffisance des investissements, du financement et de l'importance accordée au développement agricole et rural durable dans les DSRP ne correspond pas à l'importance économique de l'agriculture et de l'économie rurale en Afrique;
- L'absence d'un environnement propice à la participation du secteur privé et la faible viabilité des programmes, projets et réseaux de développement agricole et rural durable par-delà l'appui des donateurs, ainsi que la rareté des partenariats public-privé pour les activités de développement agricole et rural durable en Afrique, font que le secteur est entre les mains d'États ayant entrepris un programme d'ajustement structurel, encore inefficaces et insuffisamment financés;
- Les taux élevés d'urbanisation en Afrique pèsent considérablement sur les ressources en eau douce et autres ressources naturelles. Pendant les 25 prochaines années, la population urbaine augmentera près de deux fois plus vite que la

population générale. En 2020, l'Afrique comptera 11 mégapoles de plus de 5 millions d'habitants et presque 720 villes d'une population de plus de 100 000 habitants;

- L'absence de données et de systèmes d'information viables sur le développement agricole et rural durable en Afrique empêche de suivre les progrès accomplis, et même d'avoir des politiques et programmes de développement rural décentralisés et déterminés par la demande;
- La part d'APD consacrée au développement agricole et rural durable en Afrique n'a cessé de baisser depuis 1988. À l'heure actuelle, seulement 8% de l'APD bilatérale va au développement rural. La démobilisation des donateurs, la prise de conscience de la fongibilité de l'aide financière et la mauvaise gouvernance sont souvent données comme raisons du déclin de l'APD et de l'accroissement de la part d'APD fournie sous forme d'un soutien budgétaire général, souvent au détriment de l'agriculture;
- Au plan extérieur, les produits lourdement subventionnés des pays développés constituent un obstacle majeur pour les exportations agricoles africaines. Les pays africains ne disposent pas non plus d'une capacité productive leur permettant de faire concurrence à d'autres pays en développement comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

4.2. Difficultés du développement agricole et rural durable dans la région

- Un plan d'action unique combinant le programme CAADP du NEPAD et la Déclaration de Syrte de l'Union africaine est un signe fort que les dirigeants africains sont déterminés à relancer le développement agricole et rural du continent, afin de faciliter le développement socioéconomique et de rapprocher les pays africains de la réalisation des OMD;
- L'augmentation de la compétitivité de l'économie agricole et rurale, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles sont indispensables pour le développement agricole et rural durable dans la région;
- La promotion de la participation active de toutes les parties prenantes aux politiques, programmes et projets de développement agricole et rural durable, outre des consultations volontaires, au contrôle budgétaire, au financement de la recherche et à l'affectation des ressources garantira la viabilité et l'appropriation des activités de développement agricole et rural durable;
- La mise en place et la gestion d'une base de données viable sur les dépenses, les programmes, les projets et les politiques de développement agricole et rural durable garantiront un suivi efficace du processus de développement durable.

4.3. Opportunités

- La volonté politique naissante et l'engagement renouvelé en faveur du développement agricole et rural durable en Afrique pourront, s'ils se poursuivent, conduire à un accroissement de l'investissement dans le secteur;
- La révolution biotechnologique et l'évolution spectaculaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent réduire considérablement le coût du traitement et de la transmission de l'information, facilitant ainsi l'accès à des informations sur les technologies agricoles et les marchés porteurs, si les capacités nécessaires sont mises en place dans la région;
- Une redéfinition précise des rôles respectifs des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile en matière de développement agricole et rural durable et l'adoption d'une démarche de coalition garantiront que le processus est global, complet, déterminé par la demande et viable;
- L'expansion de marchés alternatifs pour les produits agricoles (alimentation, alimentation animale, combustibles) et de la demande biochimique (produits pharmaceutiques, cosmétiques, etc.) peut dynamiser le secteur agricole en Afrique si les capacités nécessaires sont créées;
- L'émergence de la recherche agricole intégrée au service du développement, comme base de recherches, est l'occasion de s'attaquer d'une nouvelle façon aux problèmes persistants de l'Afrique subsaharienne;
- Compte tenu du recul continu du financement des donateurs, il faudra consolider la participation populaire et d'autres sources de financement pour le développement agricole et rural durable en Afrique afin d'empêcher une érosion rapide des capacités.

Bibliographie

Banque africaine de développement, *Submission on Assistance Provided to African Countries in the Implementation of the UNCCD*, CRIC3, Bonn (Allemagne), Unité du développement durable et de la réduction de la pauvreté (PSDU), 3-11 mai 2005.

Banque africaine de développement, 2006, Division de la statistique, *Statistiques choisies sur les pays africains*, Volume XXV, Département de la recherche sur le développement.

Banque mondiale, 1995, *Empowering Farmers in SSA: Best Practices*, Findings, No. 33, février 1995.

Beintema, N. M., et Stads, G. J. (2004), *Investing in Sub-Saharan African Agricultural Research: Recent Trends*, IFPRI 2020 Conference Brief No. 8.

Besley, T., et Cord, L.J., 2007, *Delivering on the Promise of Pro-poor Growth: Insights and Lessons from Country Experiences*, copublication de Palgrave Macmillan et de la Banque mondiale, Washington DC.

CEA, *African Water Development Report*, CEA, 2003.

CEA, *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)*, chapitre 1: *Accélérer l'intégration régionale en Afrique*, Addis-Abeba, 2004.

CEA, *Rapport économique sur l'Afrique - Relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique*, Addis-Abeba, 2005.

Centre international de Bonn pour la conversion (BICC), *Research on Transboundary Waters and Crisis Prevention*, Bonn, 2005.

CGIAR/NGO-IPM Network-Africa, 1999, *Towards More Effective Implementation of IPM in Africa*, NGO-IPM Workshop Summary Cotonou (Bénin), 29 mars – 3 avril 1999.

Consortium pour les infrastructures en Afrique, Addis-Abeba, juin 2006, Secteur de l'énergie en Afrique, Banque mondiale.

Curtis, C., et Olsen, C.P., 2004, *The Africa Stockpiles Programme: Cleaning up Obsolete Pesticides: Contributing to a Healthier Future*, Mission "Toxiques" du WWF. WWF, Washington.

Environnement et développement en Afrique (ENDA), 2007, Atelier régional sur les énergies renouvelables et la lutte contre la pauvreté en Afrique, «*Bonnes pratiques d'usage productif et de création d'emplois*», Hôtel Novotel, Dakar (Sénégal), 21-23 mars 2007.

FAO, 1995, *Future Energy Requirements for Africa's Agriculture*, Rapport établi à l'intention de la Banque africaine de développement, Rome, 1995.

FAO, 2004, 2005, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2005*, Rome.
<http://www.fao.org/docrep/008/a0050f/a0050f00.htm>

FIDA, 2007, FIDA, Union africaine et NEPAD: *Working Together to Enable Smallholders to Influence Rural Development Policies in Africa*, www.ifad.org/pub/factsheet/nepad/nepad.pdf

Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA), *Rapport d'avancement au FPA : Agriculture*, septième réunion du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Moscou (Russie), 26-27 octobre 2006.

Guerny, J. du, 1999, *AIDS and Agriculture: Can Agricultural Policy Make a Difference?* dans "Food, Nutrition and Agriculture", No. 25, FAO, Rome.

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 2006, *The Challenge of Hunger, Global Hunger Index, Facts, Determinants, and Trends Case Studies in the Post-Conflict Countries of Afghanistan and Sierra Leone*, Welt Hunger Hilfe-IFPRI, Bonn, 2006.

Inter-Academy Council (IAC), *Realizing the Promise and Potential of African Agriculture, Building Impact-Oriented Research, Knowledge and Development Institutions*, Rapport, 2004.

Kojima, M., Johnson, T., 2005, *Potential for Biofuels for Transport in Developing Countries*, Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP), Banque mondiale, Washington D.C.

Konde, V., 2005, *The Challenge of Kicking Hunger Out of Africa: the Case of Burkina Faso*, African Technology Development Forum (ATDF) Journal, Vol.2 Issue1, mars 2005.

NEPAD/Abuja, 2006, *Towards a Prioritized Outcome-Based Approach to Implementing Africa's Food Security Commitments*, Réunion préparatoire à l'intention des participants au Sommet sur la sécurité alimentaire, Abuja, 4-7 décembre 2006.

NEPAD, FAO, République française, *Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne: Dossier pour l'accroissement des soutiens publics - Rapport principal*, septembre 2005.

PNUD/UNICEF, 2002, *The MDGs in Africa: Promises and Progress*, Rapport établi par le PNUD et l'UNICEF à la demande des représentants du G-8 pour l'Afrique, New York, juin 2002.

PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2004.

PNUE, 2006, *Clean Energy, Entrepreneurs and Sustainable Development*, The African Rural Energy Enterprise Development Initiative 2000-2005, PNUE, 2006.

Regt, Jacomina de, *Community-Driven Development in Africa: Scaling Up*, CCD Regional Coordinator, Africa Region, World Bank Community Radio Workshop, 28 avril 2003.

Réseau international des organismes de bassin (RIOB), Assemblées générales du Réseau africain des organismes de bassin et du Réseau des organismes de bassins transfrontaliers, Résolution finale, Johannesburg (Afrique du Sud), 4-6 mars 2007.

Rosegrant M.W., Ringler, C., Benson, T., Diao, X., Resnick, D., Thurlow, J., Torero, M., et Orden, D., 2006, *Agriculture and Achieving the MDGs*, Banque mondiale et IFPRI, <http://www.worldbank.org/rural>

Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), mars 2005, *Économie familiale et innovation agricole en Afrique de l'Ouest: Vers de nouveaux partenariats*. Document de synthèse. SAH/D(2005)550, OCDE.

TerrAfrica, Note d'information – CRIC-5, mars 2007.

Topouzis, D., 1998, *The Implication of HIV/AIDS for Rural Development Policy and Programming: Focus on SSA*, Sustainable Development Department, FAO HIV and Development Programme, PNUD.

Union africaine, 2005, *Sécurité alimentaire et perspectives du développement agricole en Afrique*, Conférence des ministres de l'agriculture de l'Union africaine, 31 janvier – 1^{er} février 2006, Bamako (Mali).

Union africaine, 2006, *Déclaration du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire*, 4-7 décembre 2006, Abuja (Nigéria).

Union africaine-NEPAD, 2003, *Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)*, NEPAD.

Union africaine-NEPAD, *Partnership Platform Meeting Report*, 28-29 septembre 2006, Development Bank of Southern Africa, Johannesburg/Midrand (Afrique du Sud).

Vijay Iyer, S., 2006, *Africa Energy Access and Security – Some Ideas*.

Vijay Iyer, S., 2007, *Improved Access and Pro-poor Energy Policy*. Forum Énergie Europe-Afrique, mars 2007, Secteur de l'énergie en Afrique, Banque mondiale.